

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

196960  
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5626

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : 150.4 132.20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Ahmed LAKLAECH  
Médecine Générale  
Hay Lemia Bloc 6 - N°205  
Hay Mohammadi-Casablanca  
Tél: 05 22 62 81 38

Date de consultation :

29/11/2023

Nom et prénom du malade :

MC BOUANI, AYNA Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

de Cervicale + RCP

Affection longue durée ou chronique :

ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

M 15 JEC. 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASAB

Le : 29/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Boum Hou

8

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/11/2019	7	150,00		<p><b>R.Ahmed LAKLAECH</b>  <b>Médecine Générale</b>  <b>Hay Lamia Bloc 6 - N°6 bis</b>  <b>Hay Mohammadi-Casablanca</b>  <b>Tél: 05 22 62 81 38</b></p>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE BOURNAZEL</b> <b>Mme. HALOUI LALOU Nouzha</b> <b>Hay My Rachid (ex. Bournazel), Imm. 10 N°6</b> <b>Casablanca - Tél : 05 22 70 52 70</b> <b>CE : 00154700800051 - INPE : 092016831</b>	29/11/2019	132,12

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

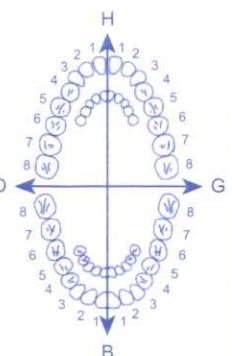
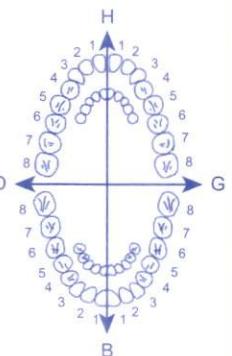
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<b>PHARMACIE BOURNAZEL</b> <b>Mme. HALOUI LALOU Nouzha</b> <b>Hay My Rachid (ex. Bournazel), Imm. 10 N°6</b> <b>Casablanca - Tél : 05 22 70 52 70</b> <b>CE : 00154700800051 - INPE : 092016831</b>						

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCOEFFICIENT DES TRAVAUX  MONTANTS DES SOINS  DEBUT D'EXECUTION  FIN D'EXECUTION  CCOEFFICIENT DES TRAVAUX  MONTANTS DES SOINS  DATE DU DEVIS  DATE DE L'EXECUTION
				
				
<b>O.D.F</b> <b>PROTHESES DENTAIRES</b>	<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT</b> <b>MASTICATOIRE</b>			
	H 25533412   21433552 00000000 00000000			
	D 00000000   00000000 35533411 11433553			
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed LAKLALECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux Publics

Hay Lamia, Bloc 6 N° 2 Bis

Hay Mohammadi, Aïn Sebâa

Casablanca

Tél. : 0522 62 81 38

الدكتور أحمد لقلالش  
الطب العام

طبيب سليم بالمستشفيات العمومية

حي لمياء - بلوك 6 - رقم 2 مكرر  
الحي المحمدى - عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف: 0522 62 81 38

Casablanca, le 29/01/2023  
الدار البيضاء، في

Mr MEBDOUAN, CATKA

LOT: 3162  
PER: 03-26  
PPV: 82DH10

11 Relaxol 4  
14x3

21 CATAPLAN 50mg  
14x1. Ali

82,10  
3/15  
EUZOL 2g 14x1

50,10  
4x1  
TANCANIL 500mg  
14x1

132,120  
14x1

PHARMACIE DOURNAZEL  
Mme. HALOUIL  
Hay N'Rachid (ex. Bd  
Sidi Bernoussi), Casablanca  
Tangerill 500mg cp b30  
P.P.V: 50,10 DH  
Nouzha  
Maphar  
Bd Alkima N° 6, Ql.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Tangerill 500mg cp b30  
P.P.V: 50,10 DH  
6 118001 183340

Ahmed LAKLALECH  
Médecine Générale  
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis  
Hay Mohammadi-Casablanca  
Tél: 05 22 62 81 38